

Le canal de toutes les grâces : un instrument volontaire

par le cardinal Pie

Marie est la médiatrice de toutes les grâces. Parmi les *vota* (désirs) exprimés par les évêques consultés lors de la préparation du concile Vatican II, le souhait qui a recueilli le plus de suffrages était que fût déclaré ce dogme par le Concile. Malheureusement, il n'en fut rien, à cause de l'œcuménisme ¹.

Pour protester, à notre niveau, contre ce silence, nous avons fréquemment publié des textes qui insistent sur ce privilège ². Voici faisons aujourd'hui le beau discours du cardinal Pie sur cette proposition « Marie est le canal de toutes les grâces » et sur la nécessité d'invoquer Marie, prononcé à la cathédrale de Chartres, le 14 juillet 1839 ³.

Le Sel de la terre.

Maria, de qua natus est Jesus.
Marie, de laquelle est né Jésus (Mt 2, 11).

DANS CES QUELQUES MOTS, mes très chers frères, sont contenues toutes les grandeurs, toutes les gloires, toutes les prérogatives de la bienheureuse Vierge Marie : c'est de sa maternité divine que découlent tous ses titres, tous ses pouvoirs, tous ses droits. En

¹ — Voir notamment : « La sainte Vierge Marie et l'œcuménisme », dans *Le Sel de la terre* 6, p. 168-174 ; lettre de l'abbé Berto dans *Le Sel de la terre* 43, p. 29-30.

² — Voir notamment : Mgr Antonio de CASTRO MAYER, « La médiation universelle de la très sainte Vierge Marie », *Le Sel de la terre* 67, p. 55 ; FILIUS ANCILLÆ, *Catéchisme de la médiation universelle de Notre-Dame*, paru entre les numéros 20 et 46 *du Sel de la terre*.

³ — *Cœuvres sacerdotales du cardinal Pie, choix de sermons et d'instructions de 1839 à 1849*, t. 1, Paris-Poitiers, Oudin, 1901, p. 1 à 11. L'éditeur indiquait en note : « Ce discours est extrait d'un carton intitulé : *Sermons tirés au net*, sans indication de date. Le mode de l'écriture et le format du papier appartiennent au temps de l'épiscopat ; mais ce n'est, quant au fond, qu'une transformation de deux prônes prêchés à la cathédrale de Chartres, qui ne nous ont pas été conservés. »

nous donnant Jésus qui s'appelle le Christ, elle nous a tout donné ; et parce qu'elle nous a tout donné, évidemment nous sommes tenus de lui rendre quelque chose ; ou plutôt parce que c'est d'elle et par elle que nous continuons de recevoir tout ce dont Jésus est pour nous le principe, il est dans l'ordre que nous ayons recours à elle pour obtenir les biens dont elle a la dispensation. Sur cette doctrine repose le plus solide fondement de la dévotion à la sainte Mère de Dieu.

Toutes les grâces nous viennent par Marie

Toutes les grâces nous viennent par Marie, Dieu l'ayant ainsi voulu : *Totum nos habere voluit Deus per Mariam*. Cette proposition est de saint Bernard, et le grand théologien Suarez, après une étude et une discussion approfondies, enseigne que tel est le sentiment de l'Église : *Sentit ecclesia*. Donc c'est la volonté de Dieu que nous cherchions la grâce par l'intermédiaire de Marie : *Queramus ergo gratiam, et per Mariam queramus, quia sic voluntas ejus qui nos totum habere voluit per Mariam* : c'est la conclusion très logique du même saint docteur, et cette conséquence en effet sort naturellement et rigoureusement des prémisses.

Toutes les grâces nous viennent par Marie. Un texte célèbre de Bossuet éclaire merveilleusement cette doctrine.

Le Rédempteur aurait pu descendre sur la terre sans passer par le sein d'une femme ; en d'autres termes, Dieu aurait pu sauver les hommes sans y employer l'entremise de Marie. Il l'aurait pu : il ne l'a pas voulu.

De toute éternité, Dieu l'a prédestinée pour donner par elle Jésus-Christ au monde. L'ayant appelée à ce glorieux ministère, il ne veut pas qu'elle soit un simple canal, mais un instrument volontaire. C'est pourquoi le Père éternel envoie un ange pour lui proposer le mystère, qui ne s'achèvera pas tant que Marie sera incertaine : si bien que ce grand ouvrage de l'incarnation, qui tient depuis tant de siècles toute la nature en attente, lorsque Dieu est résolu de l'accomplir, demeure encore en suspens jusqu'à ce que la divine Vierge y ait consenti.

Cette vérité étant connue, poursuit Bossuet, je ne m'étends pas à vous l'expliquer ; mais je ne vous tairai pas une conséquence que peut-être vous n'avez pas assez méditée. C'est que Dieu ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par Marie, cet ordre ne se change plus ; et les dons de Dieu sont sans repentance. Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevons encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Il est et sera toujours vrai que son consentement ayant été nécessaire pour le mystère de l'incarnation, il le sera éternellement pour toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances.

Le sang de Jésus-Christ resterait indéfiniment suspendu au-dessus de nos têtes, si l'application ne nous en était faite par le concours de la Mère du Rédempteur.

Et c'est ainsi, mes frères, que Marie est toujours Mère de Jésus. Ce titre n'est point pour elle un titre de gloire passée ; son enfantement se perpétue, sa fécondité est toujours en acte. Saint Jean l'a vue dans les cieux, revêtue du soleil comme un vêtement, ayant la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles, et elle poussait des cris comme une femme qui enfante avec effort. Qu'est-ce à dire ? C'est que du haut des cieux Marie continue de produire Jésus-Christ, en l'enfantant dans nos cœurs ; c'est que Marie, qui nous a donné l'auteur de la grâce, continue d'être la Mère de la grâce divine, ainsi que l'enseigne l'Église quand elle rapproche l'une de l'autre ces deux invocations : *Mater Christi, Mater diviniæ gratiæ*.

En effet, dit encore Bossuet, la théologie reconnaît trois opérations principales de la grâce, desquelles dépend notre salut. Dieu nous appelle, Dieu nous justifie, Dieu nous donne la persévérance. La vocation, c'est le premier pas ; la justification fait le progrès ; la persévérance conclut le voyage. Or, s'il est de foi qu'en ces trois états l'influence de Jésus nous est nécessaire, il est certain aussi par les Écritures, que Marie est associée à ces trois ouvrages : témoin la vocation de saint Jean, et le premier tressaillement surnaturel excité en lui par la voix de Marie, sitôt qu'elle eut pénétré les oreilles de sa mère ; témoin le miracle de Cana accompli à la prière de Marie, et la persévérance de ces mêmes apôtres et des premiers disciples sous les auspices de la Mère de Jésus... Ceux qui savent considérer (c'est toujours Bossuet qui parle) combien les moindres paroles de l'Écriture sont fécondes et mystérieuses, connaîtront, par ces trois exemples, que Marie est, par ses intercessions, la Mère des appelés, des justifiés, des persévérants, et que, par conséquent, son intervention féconde est un instrument général des opérations de la grâce.

Toutes les grâces nous viennent par Marie, même celles qui découlent de notre sacerdoce et du sacrifice et des sacrements. Le trésor de l'Église se compose de deux grandes choses, et, comme dit saint Denys, le sacerdoce chrétien a son double terme dans le corps réel de Jésus-Christ, qui est la matière de notre sacrifice, et dans son corps mystique, que nous sanctifions par les sacrements. Or, de même que Marie nous a fourni de ses propres entrailles la céleste victime que nous immolons, et qui n'est pas autre chose que le corps véritable né de la Vierge ; pareillement c'est elle qui met entre nos mains les mérites et les fruits du saint Rédempteur que nous répandons dans les âmes, et nous ne lui devons pas moins cette seconde substance de notre sacerdoce que la première ; en sorte que notre sacerdoce est comme une dérivation du sacerdoce de Marie, Vierge prêtre par excellence : *virgo sacerdos* ; en sorte que les sacrements eux-mêmes, ces signes

mystérieux institués par Jésus-Christ, précisément pour être les canaux et les instruments de la grâce, ne sont, par rapport à Marie, que des canaux et des instruments secondaires. Entendons saint Cyrille, dans ce discours que les Pères d'Éphèse ont fait insérer parmi les actes du concile, dans cette harangue célèbre et qui a presque l'autorité d'une décision œcuménique :

C'est par vous, ô Marie, que l'eau baptismale justifie le catéchumène ; c'est par vous que l'huile sainte confirme le néophyte : *Per te baptismus obtingit credentibus, per te oleum exaltationis infunditur*, et le reste : ce qui a permis de dire que Marie est le sacrement universel.

Toutes les grâces nous viennent par Marie : les grâces accordées aux individus, nous venons de le voir ; les grâces accordées aux nations et aux peuples. Entendons encore saint Cyrille :

C'est par vous, ô Marie, que la foi a pénétré dans les contrées infidèles ; par vous que de nouvelles églises chrétiennes se sont élevées aux extrémités de l'univers : doctrine admirablement confirmée par l'apôtre des Indes, saint François-Xavier, qui disait avoir toujours trouvé les esprits rebelles à l'Évangile, quand il ne leur avait pas présenté, avec la croix de Jésus, l'image de Marie.

Toutes les grâces nous viennent par Marie : et véritablement Dieu devait à sa Mère de lui départir, de lui continuer cette noble mission. Car si, après avoir été ici-bas nécessaire pour l'œuvre de l'incarnation et de la rédemption, elle était devenue, dans les cieux, étrangère aux conséquences de l'une et de l'autre, le ciel ne serait pour elle qu'une sorte de retraite honorable, où elle recueillerait des hommages, mais où sa puissance aurait cessé. Sa condition ressemblerait à ce que notre langage administratif appelle la non-activité. Dieu ne pouvait pas, ne devait pas faire cette condition à sa Mère.

Disons donc, avec saint Bernard, que Dieu a réellement établi que tout passerait par les mains de Marie : *Deus nos totum habere voluit per Mariam* ¹. Disons que, si, dans l'ordre surnaturel, Jésus-Christ est le centre, Marie est la circonférence, selon cette parole de Jérémie (31, 22) : *Femina circumdabit virum* ; et, que comme il est impossible que rien n'échappe du centre sans passer par la circonférence, ainsi, dans la sphère des grâces, rien ne peut émaner de Jésus sans passer par Marie. Disons, avec un autre Père, que si la plénitude de la grâce est en Jésus comme dans la tête d'où elle découle, elle est en Marie comme dans le cou qui la transmet au reste du corps : *In Christo tamquam in capite influente, in Maria vero tamquam in collo transfundente* ².

¹ — Sermon pour la nativité de la bienheureuse Vierge, dit « L'Aqueduc ».

² — Texte attribué à saint Jérôme par Thomas d'Irlande dans son *Manipulus Florum* (début du 14^e siècle).

Mais, après ces considérations spéculatives, il est une conclusion finale à déduire de cette doctrine. Toutes les grâces nous viennent par Marie : donc il est nécessaire de s'adresser à Marie. Cette conséquence, qui sort naturellement du principe, demande pourtant à être développée.

La nécessité de recourir à Marie

Il est des chrétiens qui, sans contester et sans mépriser le culte de la sainte Vierge (car alors ils seraient atteints par les foudres de l'Église), omettent cependant et négligent de s'adresser à elle. Ils placent volontiers l'invocation de Marie parmi ces pratiques surrogatoires, qu'il faut abandonner à la dévotion populaire, et qui ne s'accordent pas avec une religion plus noble et plus virile : pratiques respectables sans doute, mais qui ne tiennent en rien au dogme et à l'essence du christianisme. Pour eux, c'est l'affaire de piété ; ce n'est pas l'accomplissement d'un devoir nécessaire. Or, il y a là une erreur qui ne tend à rien moins qu'à compromettre le salut. Expliquons-nous.

Mais d'abord, pour éviter jusqu'à l'ombre de l'exagération, mettons en avant un principe de saint Augustin qui portera la lumière dans cette question de la nécessité du recours à Marie.

Dieu, dit le saint docteur, et cela est de foi, fait de certaines grâces aux hommes quoiqu'ils ne le prient pas ; mais il est également de foi qu'il y a beaucoup d'autres grâces, nécessaires pour le salut, et que Dieu n'accorde qu'à la prière.

Or, mes frères, ce même principe s'applique à notre sujet. De ce que Marie est constituée la dispensatrice de toutes les grâces, conclurai-je qu'elle ne devance jamais nos prières ? A-t-elle attendu la prière des hommes pour donner son consentement à leur rédemption ? Nous naissons tous redevables à Marie. Et dès que la grâce divine cherche à pénétrer dans notre âme, soit par la vertu de l'eau baptismale, soit par de premiers mouvements surnaturels purement gratuits, Marie s'associe avec empressement à ces saintes avances du ciel. Quand Dieu court au-devant de sa créature, Marie ne se tient pas en arrière. Là où Dieu n'attend pas nos mérites ni nos demandes pour accorder, Marie n'est pas moins désintéressée pour transmettre : jamais le divin canal ne se refuse aux généreux élans de la source. Il y a plus : cet instrument béni, toujours prêt, toujours prompt à les accorder, provoque même le plus souvent ces premières opérations de la grâce. Que de fois, sans qu'elle en ait été priée par les convives, c'est à la demande de Marie que l'eau est changée en vin ! Que de fois, apercevant dans les pécheurs des plaies qu'ils ne sentent pas eux-mêmes et dont ils ne demandent pas la guérison, Marie, Mère attentive, est la première à révéler

leurs besoins à son Fils : *Fili mi, vinum non habent !* Mais, cela dit, il faut reconnaître qu'il est des grâces, et des grâces nécessaires, que Dieu n'accorde qu'à ceux qui emploient l'intercession de sa Mère. Il faut reconnaître, et cette proposition exprimera ma pensée sous sa forme précise, que le chrétien qui met Marie en dehors de ses habitudes pratiques de religion, se ferme le canal de la grâce et l'accès du ciel. Donnez-moi encore quelques moments d'attention.

Par cela même que Dieu a établi en loi générale que sa Mère serait la dispensatrice de toutes les grâces, n'est-il pas manifeste qu'il a voulu nous mettre dans l'obligation de recourir à elle ? Pour qu'il en fût autrement, il faudrait ou bien que Marie fût le canal obligé de la grâce, même au profit de ceux qui ne voudraient pas s'adresser à elle ; ou bien que Dieu fît une exception et qu'il changeât pour eux le cours ordinaire de la grâce. Or, ces deux suppositions sont-elles admissibles ?

Notre-Dame est-elle un simple instrument passif ?

Et d'abord est-il croyable qu'en faisant passer la grâce par les mains de sa Mère, Dieu ait voulu se servir d'elle comme d'un simple instrument passif ? Le Créateur a bien pu, par une loi générale, forcer le soleil à éclairer ceux mêmes qui blasphèment sa lumière : c'est un globe matériel, un astre sans raison, et qui n'a point d'honneur à sauver. Mais Marie, cette étoile intelligente, et, comme parlent les Pères, ce ciel animé, Marie serait compromise, ou plutôt Dieu se serait compromis envers elle, s'il avait posé une semblable loi. Non, s'écrie saint Bernard, Marie est un astre qui verse sa lumière et sa chaleur avec discernement, selon cet oracle qui lui est attribué par l'Église : *Ego diligentes me diligo*. Malheur à ceux qui tournent le dos à ce soleil : *Væ qui solem istum adversantur !* Jésus-Christ, en plaçant sa Mère entre nous et lui, n'a pas voulu en faire un simple escabeau qui nous élèverait vers les cieux pendant que nous le foulerions aux pieds. Obligés que nous sommes de chercher la grâce, c'est notre devoir de la chercher par Marie, puisque telle est la volonté de celui qui a voulu que nous reçussions tout par elle : *Queramus ergo gratiam et per Mariam queramus... qui sic et voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam*.

L'esprit toujours extrême des hérétiques, pour combattre cette doctrine avec plus d'apparence de raison, a cherché à nous en faire tirer une conséquence outrée. Ils ont dit : puisque l'entremise de Marie est toujours nécessaire, il ne sera donc jamais permis de s'adresser directement à Dieu. Mais nous aurons répondu à cette difficulté, en rappelant que notre proposition concerne ceux-là seuls qui affectent d'exclure Marie de leur piété pratique. Car, pour celui qui se reconnaît et se proclame son client, aucun doute qu'il ne puisse souvent et qu'il ne doive même s'adresser directement à Dieu, source et principe de la grâce. En cela, il n'y a pas d'exclusion don-

née à Marie ; il y a même recours implicite à elle. Et comme le Fils n'est pas jaloux des honneurs rendus à sa Mère, la Mère ne s'étonne pas du culte immédiat rendu à son Fils : n'allons pas supposer au ciel les basses rivalités qui souillent la terre.

Les hérétiques ont demandé encore : mais si Marie est le canal universel des grâces, à quoi donc peut servir l'invocation des saints ? La réponse n'est pas moins facile ; car les saints que nous invoquons connaissent aussi bien et mieux que nous le chemin de grâce ; nous les employons donc comme des intercesseurs, soit auprès de Marie afin qu'elle nous obtienne le secours de Dieu, soit directement auprès de Dieu lui-même ; et, dans aucun cas, les droits de Marie ne sont blessés, elle n'est pas méconnue, sa médiation n'est pas écartée.

Dieu peut-il nous sauver sans Marie ?

Mais au moins, nous dit-on, dans cette doctrine, il est impossible à Dieu de nous sauver sans Marie. Et cette objection nous conduit à notre seconde hypothèse : Dieu peut-il nous sauver sans Marie ? Oui, comme il peut nous éclairer sans le soleil. Dieu ayant posé en loi générale que tout, en ce qui est de la grâce, nous viendrait par Marie : *Totum nos habere voluit per Mariam*, il peut néanmoins faire un miracle dans l'ordre surnaturel, comme il en fait dans celui de la nature. Mais quel est celui, ô mon Dieu, qui osera vous demander et qui aura la confiance d'obtenir ce miracle et cette exception ? Je vous en fais juges, mes frères, Dieu, voulant honorer sa Mère et nous traiter avec amour, a établi que toutes les grâces seraient dispensées par sa Mère. Et voici qu'une créature humaine vient lui dire : Seigneur, cet intermédiaire que vous avez placé entre vous et moi ne me plaît pas. N'êtes-vous pas assez puissant pour me sauver par vous-même, et qu'ai-je besoin de Marie ? Je sais bien que vous l'avez constituée la porte du ciel ; mais je sais aussi que vous pouvez m'ouvrir une autre porte, et je demande de ne rien devoir à votre Mère.

Qu'ai-je dit, mes frères ? Dieu peut nous sauver sans Marie comme il peut nous éclairer sans le soleil. Je me suis trompé. Quand Dieu fera des miracles, ce ne sera jamais pour satisfaire un caprice injurieux à sa Mère. D'ailleurs écoutez encore le raisonnement emprunté aux saints docteurs. Dieu, avec sa toute-puissance, peut-il faire maintenant que, dans ses décrets éternels, il n'ait pas associé Marie à l'œuvre de l'incarnation, et qu'elle ne s'y soit pas mêlée par une coopération active ? Non, sans doute. Et maintenant, Marie, par ce concours, ayant acquis des droits sur toutes les créatures régénérées en Jésus-Christ, Dieu peut-il la déposséder de ses droits et nous remettre nos obligations envers elle ? Non encore.

Donc, il est un culte de reconnaissance, d'amour et d'invocation dont rien ne peut nous dispenser envers Marie, et c'est quitter la voie du salut que de se placer en dehors de son culte.

C'est pourquoi le grand évêque de Meaux, après avoir discuté cette même question avec cette exactitude doctrinale et cette élévation qu'il porte partout, conclut par ces mots terribles sur les lèvres magistrales et à la fois si réservées :

Puisque la dévotion à Marie est si bien fondée, dit-il, anathème à qui la nie et ôte aux chrétiens un si grand secours ! Anathème à qui la diminue, il affaiblit les sentiments de la piété.

Si quelqu'un n'aime pas la Vierge Marie, qu'il soit anathème !

Arrêtons-nous ici, et déjà peut-être trouverez-vous que j'ai trop insisté. Est-il donc besoin de longs discours pour établir qu'il faut aimer sa mère, qu'il faut recourir à elle ? Ah ! c'est là une de ces vérités qui portent leur preuve en elles-mêmes. Marie, qui est la Mère de Dieu, est aussi notre mère : *Ecce Mater tua*. La loi qui nous astreint à l'invoquer est une loi trop douce pour que nous voulions nous y soustraire. Tous les saints ont béni Dieu d'avoir établi cette disposition miséricordieuse ; tous, ils se sont empressés de se jeter dans les bras de la Mère pour obtenir les grâces du Fils ; et quand toutes les âmes tendres et délicates ont accepté cette loi avec amour et reconnaissance, quand tous les bons cœurs y ont applaudi, ce n'est pas nous qui demanderons à Dieu d'y déroger pour nous. O Vierge sainte et immaculée, plus que jamais, nous vous porterons nos vœux, nos hommages ; plus que jamais, nous vous exposerons nos nécessités, nos besoins ; plus que jamais, nous vous prouverons notre confiance et notre amour.

Conclusion

La conclusion de la doctrine que nous venons d'entendre se résume, pour nous, dans l'exhortation finale du saint docteur qui nous l'a exposée : *Totis ergo medullis cordium, totis præcordiorum affectibus Mariam hanc veneremur, quia sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam*¹ : Aimons donc de toute la force, de toutes les puissances, de toutes les fibres, de toutes les moelles de notre cœur, et invoquons avec toute l'émotion et la tendresse de nos entrailles cette divine Vierge Marie, puisque telle est la volonté de celui qui n'a rien voulu nous donner sans elle, et qui a voulu nous donner tout par elle et avec elle. Ainsi soit-il.

¹ — Sermon de saint Bernard pour la nativité de la bienheureuse Vierge, dit « L'Aqueduc ».

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !